

Date : 27/03/2014

Auteur : Catherine Cordonnier

Le burn out reconnu comme maladie professionnelle

Un groupe de travail sur la prévention du burn-out professionnel a été mis en place par le ministère du Travail. Composé de médecins et de psychologues, ce groupe doit trouver de nouvelles pistes pour mieux prévenir ce syndrome qui touche 3 millions d'actifs.



© iStockPhoto

Un groupe de travail composé de médecins et psychologues du travail, d'experts de l'Institut national de recherche et de sécurité (INRS) et d'experts de l'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (Anact) se réunit pour la première fois aujourd'hui pour auditionner des médecins et des représentants d'entreprise sur le dossier du burn out professionnel.

a Évaluation du site

Le site internet du magazine Top Santé diffuse des articles généraux concernant la forme, la beauté et la santé.

Cible
Grand Public

Dynamisme* : 9

* pages nouvelles en moyenne sur une semaine

Burn out : 3 millions de personnes touchées

Selon une étude récente du cabinet de prévention des risques professionnels Technologia, le burn out professionnel toucherait environ 3 millions de salariés, toutes catégories professionnelles confondues. Ce syndrome qui se traduit par une grande fatigue voire une dépression, est particulièrement élevé chez les agriculteurs, les artisans, les commerçants, les chefs d'entreprises et les cadres, selon cette **étude**.

" Le burn out est la phase ultime et catastrophique du **stress**", résume le psychiatre **Patrick Légeron**. Or, le burn out n'est toujours pas reconnu comme maladie professionnelle. Pour que ce syndrome soit reconnu, il faut en effet que la maladie présente une gravité justifiant une incapacité permanente égale ou supérieure à 25% et qu'un lien "direct et essentiel" avec l'activité professionnelle soit mis en évidence.

Au vu de ces chiffres, le groupe de travail va "clarifier ce que recouvre le burn-out dans l'objectif de donner des recommandations pour mieux prévenir ce syndrome". Selon le ministère du Travail, à l'issue de leurs travaux, les experts devraient publier des recommandations pour mieux prévenir ce syndrome, à l'été 2014.